VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

UN COTTAGE NET ET SIMPLE

1332 RUE SPAIN

entre les rues Urquhart et Villere

Jeudi, le 17 Juillet 1913 à Midi

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de John S. Barattini.
No. 101,516—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur —Bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et a un ordre fait et daté signé le 10 juin 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à la vente à l'enchère public de la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 544, borné par les rues Spain, Urquhart, Villeré et Mandeville, désigné comme le Lot No. 18 sur un plan par F. D. Seghers, Noyer, daté du 15 janvier 1901, une copie duquel est annexé par un acte devant J. F. Meunier, notaire public, le 16 février 1901; lequel lot de terre d'après le dit plan, mesure 33 pieds de face sur la rue Spain, par une profondeur entre lignes parallèles de 118 pieds, 2 pouces et 3 lignes, commençant à une distance de 55 pieds 2 pouces et 4 lignes du coin des rues Spain et Villeré. Les améliorations sont connues par le No. 1332 rue Spain et comprend le cottage en bois et couvert en ardoise, ayant des galeries de côté et en arrière, vestibule, six chambres, égouts et conduit d'eau.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur assumant la taxe de 1913 et payant l'acte de vente devant H. L. Loomis, Jr., notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
juin15,22,29juillet7,13,17

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus offrant enchérisseur, sans limite

Un morceau de terrain de valeur, contenant 20 lots, mesurant 350x271-6, situé dans le carré formé par l'avenue Carrollton et les rues Oleander, Forshey et Dublin.

Succession de Mme Mary Buckley, veuve de William Kern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 85,004 — Division D — Par Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Adjudicateur, 303 rue Carondelet — En enchère, le JEUDI, 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 301 rue Baronne.

Conformément à un jugement rendu en la matière indiquée ci-dessus, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté d u28 avril 1913 et signé le 2 mai 1913, et conformément à un jugement complémentaire rendu et signé, en la même matière, par le même juge, le 6 juin 1913, et conformément à une ordonnance de homologation touchant les décisions prises en conseil de famille, en la même matière, datée et numérotée comme indiqué ci-dessous et datée et signée le 6 juin 1913, et dirigée par S. L. Jacobs, adjudicateur, je vaquerai à la vente en enchère publique, à la date et au lieu indiqués de la propriété suivante, savoir:

Un certain terrain situé au 7ème District, carré No. 495, limité Carrollton avenue, Oleander, Forshey et Dublin street, contenant 20 lots de 1 à 20 inclusivement et mesurant de 1 à 10 inclusivement: 30 ft. x 121 ft. 6 in.; et de 11 à 20 inclusivement: 30 ft. x 150; selon le plan du Georges De Armas, arpenteur et ingénieur civil, lequel plan est daté du 10 mai 1913.

CONDITIONS — La dite propriété sera d'abord offerte en lots comme décrits dans la plan de De Armas susdit, mais l'adjudication sera retenue jusqu'à ce que tous les lots aient été offerts. Et alors, la dite propriété sera offerte comme un carré entier; si l'offre pour la propriété comme un carré entier, est plus élevée que celle pour le total des lots, la propriété sera adjugée en bloc, comme un carré; mais, si l'adjudication des offres pour les lots est plus elevée que les offres pour le carré en entier, l'adjudication adjugera la propriété en lots. Si la propriété est adjugée en lots, le terrain de 50 ft. face, sur Carrollton avenue, sera réservé pour une rue; mais, si la propriété est adjugée en entier ce terrain ne sera pas adjugé, mais reviendra à l'acquéreur, sous l'adjudication du carré en entier.

PAIEMENT — Un tiers ou davantage au comptant, le solde, s'il y a à 1 ou 1 et 2 ans au choix des acquéreurs; les payements déférés seront remplacés par des promesses, portant intérêt de la date de l'adjudication; les dites promesses seront nanties d'hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur ou les acquéreurs auront à rembourser tous les actes de vente devant Robt. Legier, notaire public, à payer pour tous les certificats, assumer les taxes pour 1913, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

JACOB-GLEASON, INC.,
S. L. Jacobs, Encanteur.
juin8,15,22,29juillet3,10

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mlle L. A. Dickerson.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,728 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique au carré connu comme le Foundry Green, borné par la rue Patterson, l'avenue Pelican, la rue Belleville et l'avenue Elmira dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, le 7 juillet 1913, à 10 h. 30 a.m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un mobilier de salon 9 pièces, deux tables M. T., une lampe de salon, trois vases, deux pendules, huit tableaux, trois berceuses W., 1 berceuse simple, une machine à coudre "Singer," No. 12701570; quatre paires de rideaux de dentelles, quatre abat-jours, deux lampes, une armoire G. D., un lavabo, 2 toilettes, 1 table de jeu, un service de lavabo 6 pièces, nattes pour deux chambres, 2 morceaux de nattes, une machine à coudre "New Home," une machine à coudre "Singer," un buffet, un table de cuisine, une table de salle à manger, un fourneau à essence, cinq chaises, 1 bol pour "punch" et huit verres, 1 service à limonade (7 pièces), un service à vin (9 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour la demandresse.
juin24,29juillet7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cable Piano Co. vs. William P. Jones.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 58,242 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Val J. Stentz, de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 1er juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un piano "Conover," No. 80,517; une couverture de piano, un tabouret de piano.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
TESSIER & TESSIER,
Avocats pour le demandeur.
juin22,29juillet

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de L. Girot et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,172 — Division C — Attendu que Jeanne Girot, épouse de Stephen F. Redmann, et Blanche Marie Girot, épouse de Victor J. Gondolf, ont présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration en commun dans la succession de L. Girot et épouse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. R. KEE, Avocat.
20juin29juillet3,8

Succession de Chas. H. Richardson et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans — No. 99,686 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par R. T. Cumpsten, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
T. MARINONI, JR., Avocat.
20juin20,24,29

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

De cottages simples et doubles, coins commerciaux et terrains pour bâtisses dans des localités rehausées et profitables.

Succession d'Alexander S. Swanson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 92,881 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 9 juin 1913 et signé le 13 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Le coin commercial, No. 5727, aux coins de la rue Magasin et de l'avenue Nashville, comprenant une bâtisse en bois d'un étage pour magasin et résidence sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et l'avenue Nashville, désigné par la lettre B d'après un croquis d'arpentage par J. W. T. Stephens, C. E., daté le 21 mai 1913, et mesurant conformément quarante (40) pieds quatre (4) pouces de face sur la rue Magasin, quarante (40) pieds huit (8) pouces quatre (4) lignes de largeur à l'arrière ligne, par cent vingt pieds de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles.

2. Le cottage double en bois d'un étage, Nos. 5723 et 5725 de la rue Magasin, contenant de chaque côté quatre chambres sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Ilet attenant la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C, sur le dit croquis de J. W. T. Stephens et mesurant d'après le dit croquis trente neuf pieds deux pouces de face sur la rue des magasin, trente huit pieds quatre pouces six lignes de largeur à l'arrière ligne par cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

3. La bâtisse en bois, d'un étage No. 817 avenue Nashville, situé dans le même district et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par la lettre A, connu le dit ci-devant plan par J. W. T. Stephens, et mesurant conformément à cela trente pieds de face sur l'avenue Nashville par cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles.

4. Un magasin et résidence d'un étage en bois No. 581 rue Joseph, coin de la rue Constance, avec deux étages en arrière, sur une certaine portion du terrain situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'Ilet 188 sur un plan annexé à un acte passé devant J. D. Taylor, notaire public, le 19 mai 1888, et borné par les rues Constance, Joseph, Laurel et Octavia, laquelle dit portion de terre forme le coin des rues Constance et Joseph et mesure trente pieds de face sur la rue Joseph par quatre vingt dix pieds trois pouces de profondeur et de face sur la rue Constance, et se compose de la portion de face des lots, vingt sept, vingt huit et vingt neuf.

5. Un cottage en bois d'un étage No. 1819 rue Cadiz, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 453, borné par les rues Baronne, Dryades, Cadiz et Jena, désigné comme terrain No. 12 (du vieil Ilet No. 78) d'après un plan annexé à un acte passé devant A Peters, Jr., notaire défunt, le 8 mars 1890. Le dit terrain No. 13 attenant mesurant trente pieds de face sur la rue Cadiz par une profondeur de cent cinquante pieds.

6. Un cottage en bois d'un étage No. 2507 rue Jena, sur un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borne par les rues Jena, Freret et S. Robertson et l'avenue Napoléon, désigné par le No. 22 sur un plan d'arpentage par J. W. T. Stephens, C. E., daté 31 mai 1913, d'après lequel commence trente pieds du coin des rues Jena et Freret et mesure vingt neuf pieds et deux pouces de face sur la rue Jena, trente pieds de largeur sur l'arrière ligne, par cent cinq pieds de profondeur.

7. Un cottage en bois d'un étage No. 2511 rue Jena situé dans le même district et l'Ilet attenant à la sixième propriété et désigné comme une partie du terrain No. 21 sur le dit plan par J. W. T. Stephens, et mesurant conformément quinze pieds, dix pouces de face sur la rue Jena, quinze pieds de large sur l'arrière ligne par une profondeur de cent cinq pieds.

8. Un cottage en bois d'un étage No. 2513 rue Jena, sur un certain terrain situé dans le même district et Ilet attenant **à la septième propriété décrite**, désigné comme une partie du terrain No. 21 d'après le dit plan par J. W. T. Stephens, et mesurant conformément quinze pieds sur la rue Jena par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

9. Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville désigné par le Nos. 16, 17 et 18 dans l'Ilet No. 604, borné par les rues Jena, Freret, Cadiz et Robertson. Lesquels dits terrains attenant l'un à l'autre mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Jena par cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan fait par D. M. Brosnan, arpenteur, le 21 novembre 1902.

10. Un cottage en bois d'un étage No. 7728 rue Olive, sur un certain terrain situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No. 11, dans l'Ilet No. 501, borné par les rues Olive, Fourchy, Lowerline (maintenant Bernadotte) et Morley (anciennement Lowerline). Lequel terrain commence à une distance de soixante huit pieds cinq pouces cinq lignes de la rue Bernadotte, et mesure trente et un pieds, six pouces de face sur la rue d'Olive par une profondeur de cent vingt pieds.

11. Deux certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville dans l'Ilet No. 503 borné par les rues Fern (anciennement Washington), Forshey, Short et Fifteenth (maintenant Olive), désignés par les Nos. 7 et 8, mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Fern (anciennement Washington), par cent sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, conformément au plan tiré par Cellas, architecte, janvier 1869.

12. Un certain Ilet de terre désigné par le No. 14, situé dans la ville de New Covington, dans la paroisse de St. Tammany, Lne., borné par les rues First et Second, l'avenue Pittman et le boulevard Bonne.

13. Un certain lot de terre situé dans la ville de Bay St. Louis, Miss., désigné par le No. 54, dans le troisième arrondissement.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant à l'option de l'acheteur, la balance à un an de crédit, représenté par billet de l'acheteur portant 8 pour cent per annum, l'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et devant être spécialement assuré par lien de vendeur et billet d'hypothèques. Les actes de ventes et hypothèque devant contenir l'hypothèque d'usage et stipulations et le pacte de non aliénando, les clauses d'assurance et toutes les stipulations d'usage. Les loyers devant être réservés au vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente.

Tous les certificats requis en rapport avec le transfert de la propriété devant être au frais de l'acheteur. Les taxes dues et exigible en 1913 à être assumées par l'acheteur au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix de l'achat sera requis au temps de la vente. Les actes de vente devant Jerr. C. Wenck, notaire public, aux frais de l'acheteur.

DART, KERNAN & DART,
RICHARD LYONS,
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
juin15,22,29juillet6,13,17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marie Eugenie Poché, veuve de Dudley M. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 101,646 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Emilie M. Poché, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
W. J. WAGUESPACK, Avocat.
26juin26,30juillet5

Succession de Mme Christina Rice, épouse de Wm. J. Querens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 106,163 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. J. Querens, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
FREDERIC C. QUERENS, Avocat.
26juin26,29juillet2

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER — Par DANZIGER & TESSIER — Par DANZIGER & TESSIER — Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Lloyd Posey

No. 99220—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—bureau 134 rue Carondelet

MARDI, 1er JUILLET, 1913

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 27 mai 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1er. Sept étendues de terre dans le Troisième District de cette ville, désignées par les lettres N, O, P, Q, R, S et T, sur l'avenue Jordan commençant à peu près à 585 pieds de l'encoignure de la rue Johnson (Miro) projectant et chaque étendue mesure ci-après à savoir: Etendue N mesure 195 pieds de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles; de là adjacent à l'etendue N vient l'etendue O, et ainsi de suite en succession viennent les étendues P, Q, R, S et T respectivement, et mesurent respectivement 195 pieds 2 lignes de face au côté ouest de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds entre lignes parallèles. Toutes ces étendues ayant une profondeur, respectivement, de 325 pieds du côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne de division de l'étendue au Couvent des Ursulines. Etendue T a une profondeur et face de 325 pieds au Florida Walk.

2. Une autre étendue de terre située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orleans et mesurant 911 pieds 7 pouces 4 lignes de face le long de la ligne nord du Florida Walk (projectant), sur 1,512 pieds 8 pouces 11 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant au côté sud de la rue Treasure (projectant) sur laquelle ligne elle a une façade de 911 pieds 7 pouces 4 lignes. L'étendue est borné sur l'est ou côté inférieur par la terre du Collège de St. Croix, et sur l'ouest par la terre actuellement ou dernièrement appartenant aux Religieuses du Couvent des Ursulines.

3. Ilet, 90 ancien No., 2410 nouveau No., 2411 No. revisé, borné par les rues Patriots, Monroe (maintenant Tupelo), Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et la ligne de Briggs et contenant dix-sept terrains, numérotés de 1 à 17.

4. Ilet No. 91, sur un plan de Journot, et borné par les rues Gordon, Monroe, ligne de Briggs, et la rue Patriots, et contenant sept (7) terrains, numérotés de 1 à 7.

5. Ilet No. 98, sur un plan de Journot, borné par la rue Foy, l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, contient cinq terrains numérotés de 1 à 5.

6. Ilet No. 99, sur un plan de Journot, et borné par la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) et les rues Foy et Cato et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18.

7. Ilet No. 101, sur un plan de Journot, et borné par la rue Canonge ou la ligne Lesseps, et les rues Pille, Foy et Cato, et contient quatorze terrains numérotés de 1 à 14.

8. Ilet No. 102, sur un plan de Journot, borné par les rues Pille, Lesseps, plantation Line et rue Cato, contenant un terrain numérote 1.

9. Ilet No. 103, sur un plan de Journot, borné par les rues Delery, Pille, Solon et Cato, et contient vingt-trois terrains numérotés de 1 à 23 respectivement.

10. Ilet No. 106, sur un plan de Journot et borné par les rues Monroe, Solon, Pelopidas et Gordon, et la ligne de Briggs, contenant dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

11. Ilet No. 108, sur un plan de Journot, borné par l'avenue St. Maurice, les rues Tricou, Pelopidas et Solon, et contient seize terrains numérotés de 1 à 16 respectivement.

12. Ilet No. 109, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Solon et Pelopidas, et contient dix-huit terrains numérotés de 1 à 18 respectivement.

13. Ilet No. 110 sur un plan de Journot, borné par les rues Pelopidas, Solon et Delery et la ligne Lesseps, contenant dix terrains numérotés de 1 à 10.

14. Ilet No. 111, sur un plan de Journot, borné par les rues Tricou, Delery, Mandolin et Pelopidas, et contenant dix-sept terrains numérotés de 1 à 17.

15. Ilet No. 115, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Benton, Livingston et Pelopidas, contenant six terrains, numérotés de 1 à 6.

16. Ilet No. 116, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon et Mandolin et la ligne de Briggs, et contenant huit terrains numérotés de 1 à 8, respectivement, et le dit Ilet borné sur un plan de ville, par les rues Gordon, Monroe, Mandolin et Pelopidas.

17. Ilet No. 117, sur un plan de Journot, borné par les rues Gordon, Mandolin et Tupelo et la ligne de Briggs, contenant vingt et un terrains numérotés de 1 à 21 respectivement.

18. Ilet No. 118, sur un plan de Journot, et borné par les rues Hancock, Monroe, Stephen, Girard et Mandolin et contient vingt-six terrains numérotés de 1 à 26 respectivement.

19. Ilet No. 119, sur un plan de Journot, borné par les rues Hancock, actuellement avenue St. Maurice, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin, contenant vingt-quatre terrains numérotés le 1 à 24 respectivement.

20. Ilet fractionnaire No. 120, borné par les rues Mandolin et Tricou et la ligne de la plantation Lesseps, l'entier carré étant borné par les rues Delery, Tricou, Stephen, Girard et Mandolin; cinq terrains sur le dit Ilet, numérotés de 1 à 5 respectivement.

21. Ilet fractionnaire No. 121, borné par les rues Stephen, Girard, l'avenue St. Maurice, la ligne de Briggs et la ligne Lesseps, l'entier Ilet d'après un plan de ville, étant borne par l'avenue St. Maurice, les rues Stephen, Girard, Tricou et Leonidas. Onze terrains dans le dit Ilet, numérotés de 1 à 11 respectivement.

22. Ilet fractionnaire 122 ancien No., borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo et l'avenue St. Maurice et la ligne de Briggs, et l'entier Ilet étant borné par les rues Stephen, Girard, Tupelo, Leonidas, avenue St. Maurice. Huit terrains dans le dit Ilet numérotés de 1 à 8 respectivement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un et deux ans, représenté par billets payables à l'ordre de celui que les fera et par lui endossés, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété transmise et avec toutes les clauses usuelles et ordinaires. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et 1913 et pour tous les certificats et pour frais de l'acte de vente devant un notaire choisi par le vendeur. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR.,
Avocat.
m&a21juin1,8,15,22,29juillet

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage de rapport, double sur un grand terrain, Nos. 3918-3920 rue Laurel et augmentant les valeurs des bâtisses — Septième District.

Succession de Joseph Apken.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 101,258 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 4 juin 1913, de E. K. Skinner, juge de la ci-dite cour, Division C, Dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — La maison double à un étage en bois, Nos. 3918-3920 rue Laurel, retirée de la rue, ayant cinq chambres de chaque côte sur un certain terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 151, borné par les rues Laurel, Général Taylor, Austerlitz et Annonciation. La dite parcelle de terre mesure trente-six (36) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Laurel sur cent vingt cinq (125) pieds deux (2) pouces de plus ou de moins en profondeur entre lignes parallèles et est formée du tout du terrain seize et d'une partie du terrain No. dix sept. Suivant le plan de voyer fait par H. W. W. Reynolds, D. V., daté du 14 août 1906, (commençant à un point cent vingt (120) pieds de distance de l'encoignure des dites rues Laurel et Austerlitz.

Deuxièmement — Deux certains terrains, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orleans dans l'Ilet borné par les rues Quince, Holly Grove, Heaton et Hamilton, désigné comme l'Ilet No. 663, anciennement l'Ilet No. 315, lesquels terrains sont désignés par les numéros 11 et 12 sur un certificat de l'arpentage fait par Walter J. Seghers, sous-arpenteur de la ville, le 16 août 1912, et mesurant d'après le dit arpenteur, chacun trente (30) pieds un (1) pouce de face, sur la rue Heaton par une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Troisièmement—Trois certains terrains dans le meme district et Ilet que la propriété précédemment décrite ci-dessus, et désigné sur le dit plan de Walter J. Seghers, par les Nos. 14, 15 et 16, mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Holly Grove sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes égales et parallèles.

Quatrièmement—Deux certains terrains dans le même district et Ilet que la propriété précédemment décrite, désignés sur le dit plan par Walter J. Seghers par les Nos. 21 et 22, et mesure chacun trente (30) pieds et un (1) pouce de face à la rue Quince, sur une profondeur de cent huit (108) pieds et dix (10) pouces entre lignes évales et parallèles.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans; la dite partie de crédit s'il y en a, devant être garantis par hypothèque et privilèges pour la dite partie de crédit non payée et devant être représentée par le lien de vendeur portant un intérêt de sept pour cent à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité pour protéger le possesseur des dits billets. Toutes les taxes pour l'année courante devant être payées au prorata depuis la date de l'acte de vente. Tous les loyers devant appartenir aux propriétés jusqu'à la date que l'acte de vente soit signé. Tous les certificats devant être aux frais des propriétés. Les actes de vente devant être passés devant W. G. Rogers, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé dans le dit encanteur au moment de l'adjudication.

W. F. BREWER,
juin8,15,22,29juillet6,10
Avocat.

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,178 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 88,178, dit ordre daté et signé 12 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 17 juillet 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dependances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé et étant dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 18 (faubourg de Greenville) borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel le dit terrain est désigné sur un plan par Pillié, voyer, annexé à un acte de partage entre la veuve et heritiers de Joseph R. Damonte, par un acte devant R. L. Tullins, notaire publique défunt, sur le 19 avril 1897 par les numéros onze et douze et mesurent chacun, d'après dit plan, trente pieds de face à la rue Walnut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 formant le coin des rues Meadow et Walnut, le dit acte étant dûment enregistré dans le bureau de "Conveyance Office" pour cette paroisse dans le livre No. 223 folio 573.

CONDITIONS — Comptant; la vente sujet à n'importe quel bail existant. L'acquéreur doit payé les dépenses de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire public, au moment de l'adjudication. 10 pour cent de dépôt (sans intérêt et sans amende du prix de l'achat avec

J. Onorato REAL ESTATE

Encanteur, 890 rue Commune.
HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
juin15,22,29juillet6,13,17

Par LIONEL M. RICAU. — Par LIONEL M. RICAU. — Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur du Sixième District

L'ILET ENTIER

borné par les rues Dryades, S. Rempart, Bordeaux et Upperline

AVEC

Un cottage simple avec toit en ardoises et magasin No. 4815 rue Dryades

No. 102,704 Cour Civile de District, Division B

SUCCESSION DE FRANÇOIS GRUEZ OU GRUAZ

A l'encan MARDI, 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté et signé le 27 mai 1913, dans l'affaire de la succession de François Gruez ou Gruaz, dossier No. 102,704, et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, MARDI, le 1er juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain carré d'Ilet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dependances qui y appartiennent ou de quelques façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme Ilet No. 481 et borné par les rues Bordeaux, Upperline, Dryades et sud Rempart anciennement St. Denis, lequel dit Ilet mesure trois cents (300) pieds de face à la rue Bordeaux, trois cents deux (302) pieds six (6") pouces le face à la rue Upperline; soixante-quatorze (74) pieds huit (8") pouces de face à la rue sud Rempart (autrefois Saint-Denis) et cent quinze (115) pieds un (1") pouce sur la rue Dryades.

Les améliorations comprennent un cottage simple avec toit en ardoises et magasin, connu comme No. 4815 rue Dryades, coin de la rue Upperline, contenant 4 chambres, chambre à bain, salle à manger et cuisine, connections modernes. Location splendide pour fleuristes et capitalistes.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer en plus et en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles de l'année 1913, devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication aux moment de la vente, l'acte de vente devant être passé devant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
Bureau 207 Hennen Bldg.
EDWIN LAIZER, Avocat.
mai29—juin1,8,15,22,29—juillet7

ANNONCES JUDICIAIRES — ANNONCES JUDICIAIRES — ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE — VENTES PAR LE CONSTABLE — VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

F. Hollander & Co. vs. Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orleans — No. 56,195 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à l'entrée principale de la Nouvelle Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 30 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Sixième District, désigné comme lot No. 18 dans l'Ilet No. 654, borné par les rues Clara, Upperline, Willow et Robert, et commençant à cent vingt pieds de la rue Upperline et Clara, et étant de trente pieds de face sur la rue Upperline par 118 pieds de profondeur. Acq. du German American Homestead par acte enregistré Co. O. B. 236, folio 375, 12 octobre 1910.

Saisie dans le proces ci-dessus intitulé et numeroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
SOL WEISS,
Avocat pour le demandeur.
juin20juillet5,12,18,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas Kearns vs. Mme S. L. Mays, une femme seule.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 58,120 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 juillet 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-apres décrite à savoir:

Un buffet, un bol à punch, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de centre, un nécessaire de toilette, un garde-manger, un refrigérateur, une armoire, un nécessaire de toilette, un lavabo, une table de milieu, une armoire, un table de toilette, un lavabo, deux tables, une table de toilette, un lavabo, un armoire à glace, un nécessaire de